



assignation TGI suite litiges entre 2 de mes voisins

Par **popise**, le **08/02/2011** à **11:27**

Bonjour,

Deux de mes voisins se disputent au sujet de quelques metres carrés dans une cour commune dont ils sont propriétaires indivis.

Pour ce qui me concerne, j'ai un droit de passage dans cette fameuse cour, pour rejoindre un bâtiment qui m'appartient.

Cette histoire dure depuis plusieurs années, maintenant je viens de recevoir via huissier une assignation au TGI de la part d'un des deux voisins. Qu'est-ce que cela signifie? Suis-je obligée de m'y rendre et quelles sont les conséquences si je ne peux pas m'y rendre (contraintes professionnelles)?

Merci par avance de votre réponse.

Par **fra**, le **08/02/2011** à **17:15**

Bonjour,

Cette assignation vous concerne et marque l'élévation d'un cran du conflit qui existe entre vos voisins. Je vous conseille de suivre l'affaire de près car il est possible que votre voisin demande au Juge de prononcer, soit une annulation de votre servitude (encore faudrait-il en connaître la nature et le support juridique), soit un déplacement de son assiette.

Prenez contact avec un Avocat.

Par **Domil**, le **08/02/2011** à **21:04**

Lisez l'assignation pour savoir ce qui se passe.